



OFFRE D'EMPLOI

INFIRMIER (ERE)

LIEU DE TRAVAIL

CHSLD STE-MONIQUE
6125, Boul. Hamel, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 5W2
(418) 871-8701

MANDAT

Sous l'autorité de la directrice des soins infirmiers et du personnel et en conformité avec la philosophie et les objectifs de la direction, la titulaire du poste planifie, coordonne et contrôle les activités relatives à l'administration de son unité de soins dans le but d'assurer aux résidents des soins de qualité individualisés et continus. Elle a également la responsabilité et l'obligation d'assurer un milieu de vie tout à fait sécuritaire

La titulaire du poste assume la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers et collabore à l'administration des procédures thérapeutiques, préventives, diagnostiques et de recherche.

Les articles 36 et 37 de la Loi sur les infirmières et infirmiers stipulent ce qui suit:

Article 36: Acte constituant l'exercice

"L'exercice infirmier consiste à évaluer l'état de santé d'une personne, à déterminer et à assurer la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers, à prodiguer les soins et les traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie ainsi qu'à fournir les soins palliatifs."

Article 37 : Renseignements

"L'infirmière et l'infirmier peuvent dans l'exercice de leur profession, renseigner la population sur les problèmes d'ordre sanitaire."

Et, toute professionnelle qu'elle est, l'infirmière se doit de mettre à jour ses connaissances.

Activités réservées en vertu de la Loi 90

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Initier des mesures diagnostiques à des fins de dépistage dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique (2001, chapitre 60).
- Effectuer des examens et des tests diagnostiques invasifs, selon une ordonnance.



OFFRE D'EMPLOI

- Effectuer et ajuster les traitements médicaux, selon une ordonnance.
- Déterminer le plan de traitement relié aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments et prodiguer les soins et les traitements qui s'y rattachent.
- Appliquer des techniques invasives.
- Contribuer au suivi de la grossesse, à la pratique des accouchements et au suivi postnatal.
- Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.
- Procéder à la vaccination dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique.
- Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.
- Décider de l'utilisation des mesures de contention.

TÂCHES

- Respecte les politiques, règlements et directives de l'établissement ainsi que les politiques et règlements internes de la direction, agit en accord avec la philosophie de la direction des soins infirmiers et participe à l'atteinte des objectifs de l'unité.
- Respecte les Lois, règlements et directives relatives à sa profession ainsi que les conditions énoncées au dossier des actes autorisés médicaux et infirmiers dans l'accomplissement des actes autorisés (Règlement 1422-80 et 1423-80).
- Exécute ses fonctions de façon honnête et fiable, affiche une tenue impeccable et a une attitude professionnelle en tout temps.
- S'assure que ses connaissances professionnelles sont à jour.
- Met en application les techniques de soins et fait des recommandations s'il y a lieu.
- Participe à l'application des programmes de soins spécifiques à son unité.
- S'assure de la bonne utilisation du plan de soins et de sa mise à jour, conseille son personnel et l'assiste s'il y a lieu.
- S'assure que les besoins en soins de chaque résident sont évalués et que les soins dispensés correspondent à ses besoins et la principale préoccupation de son personnel est de répondre en tout temps aux besoins des résidents.
- Évalue périodiquement la qualité des actes posés par son personnel et la justesse des notes d'observations.
- S'assure que les résidents sont bien accueillis aux unités et voit à ce que leur intégration soit facilitée.
- Favorise la participation du personnel aux activités récréatives et thérapeutiques.
- Respecte et voit à faire respecter les croyances religieuses des résidents et favorise la pratique.
- Assure aux grands malades la surveillance et l'assistance appropriées.
- S'assure que les familles sont informées de l'état des résidents et qu'elles sont assistées lors du décès s'il y a lieu.
- S'efforce de créer un climat de sécurité pour le résident et sa famille en tout temps, voit à la bonne application des mesures de sécurité pour protéger les résidents.
- Supervise les transferts à l'extérieur de l'établissement s'il y a lieu.



OFFRE D'EMPLOI

- S'assure de l'exactitude de la prescription médicale et vérifie l'application des mesures de contrôle des médicaments, drogues et narcotiques.
- Participe à l'élaboration des programmes de soins et voit à leur application.
- Participe à l'élaboration, l'évaluation et la mise à jour des normes et techniques de soins et s'assure de leur mise en application.
- Participe à l'évaluation des besoins en formation et aux programmes de perfectionnement et de formation en cours d'emploi du personnel sous sa responsabilité.
- Dispense des soins, des traitements et administre des médicaments s'il y a lieu.
- Observe chez les résidents les signes et les symptômes physiologiques et démontre par des notes fiables versées au dossier la pertinence de ses interventions.
- Analyse toutes les interventions possibles avant de donner une médication P.R.N.
- Informe son supérieur immédiat de tout problème concernant un résident.
- Apporte une attention particulière aux soins de la peau de façon à prévenir les rougeurs ou les escarres de décubitus.
- Encourage et stimule la participation des résidents et leurs familles aux soins prodigués à l'exécution des activités de réadaptation, de rééducation, de réactivation et de resocialisation.
- Procure le confort physique aux résidents, aménage leur environnement. Tient compte de leur condition, leurs capacités et de leurs limites. Procure les moyens d'expression, de distraction et de récréation au chevet.
- Favorise la mobilité, le sommeil, la détente et le calme.
- Participe aux rencontres multidisciplinaires.
- Renseigne les résidents sur leur maladie, leurs incapacités et sur la prévention des accidents.
- Suscite la motivation de son personnel et s'assure de sa satisfaction.
- Enquête dans les cas d'accident, d'infection ou d'erreur dans l'administration de médicaments et soumet à son supérieur ses recommandations.
- Transmet à son supérieur les plaintes reçues et assure l'application des solutions appropriées.
- S'assure en tout temps de la propreté et de l'ordre physique de son unité et voit au respect des normes d'hygiène, de sécurité et d'asepsie.
- S'assure de l'utilisation adéquate de l'équipement et des fournitures médicales et voit à maintenir les inventaires à jour.
- Voit à la répartition du personnel en fonction des besoins.
- Supervise l'orientation et l'initiation au travail des nouveaux employés de sa direction et facilite leur intégration.
- Participe aux réunions et comités où sa présence est requise.
- Assume toute autre responsabilité professionnelle et administrative en rapport avec son rôle.
- Rédige les rapports reliés à sa fonction (rapport quotidien d'activités de soins ou autres).
- Démontre des habitudes d'assiduité, respecte son horaire et voit à ce que son équipe fasse de même.
- Effectue toute autre tâche à la demande de son supérieur immédiat.

EXIGENCES

Répondre aux critères suivants :

- Détenir le DEC en soins infirmiers
- Être membre de l'ordre des infirmiers/ères



OFFRE D'EMPLOI

BESOINS ACTUELS

- TP Nuit (7/14)
- TC Nuit (10/14)
- TC Jour (10/14)
- Remplacements ponctuels, maladies et vacances

CONDITIONS DE TRAVAIL

Salaire selon les échelles du réseau de la santé public
Régime d'assurance collective
Régime de retraite (REEGOP)
Condition de travail selon la convention collective FIQ

POUR POSTULER

Faites parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante : sarah-manuel.dallaire.chsld03@ssss.gouv.qc.ca

S.V.P. Évitez de vous présenter en personne sans rendez-vous. Nous communiquerons avec vous pour une entrevue si votre candidature est retenue.